

CONSEIL GENERAL
DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

POLE DEVELOPPEMENT DURABLE
ET TERRITOIRES

DIRECTION DES ROUTES
ET DES INTERVENTIONS TERRITORIALES
13, RUE DU DOCTEUR C. ROMEU
BP 216
04003 DIGNE-LES-BAINS Cedex
TEL : 04.92.30.06.00
FAX : 04.92.32.28.18

Maison Technique de Digne les Bains
Quartier "La Tour" - Route de Marcellie
04000 Digne les Bains
Tel : 04.92.31.89.00 - Fax : 04.92.32.10.71

ROUTE DEPARTEMENTALE N°953

DEFINITION DES
EMPLACEMENTS RESERVES
entre le PR 4+770 au PR 11+170

Commune de PUMOISSON

1

R.D. 953

DEFINITION DES
EMPLACEMENTS RESERVES

Ech: 1/2500

10 Mars 2015	J.P. + LL	0	Plan Initial	
DATE	ETABLI PAR	INDICE	OBJET DE LA MODIFICATION	

CONSEIL GENERAL
DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

POLE DEVELOPPEMENT DURABLE
ET TERRITOIRES

DIRECTION DES ROUTES
ET DES INTERVENTIONS TERRITORIALES
13, RUE DU DOCTEUR C. ROMEU
BP 216
04003 DIGNE-LES-BAINS Cedex
TEL : 04.92.30.06.00
FAX : 04.92.32.28.18

Maison Technique de Digne les Bains
Quartier "La Tour" - Route de Marcellie
04000 Digne les Bains
Tel : 04.92.31.89.00 - Fax : 04.92.32.10.71

ROUTE DEPARTEMENTALE N°56

DEFINITION DES
EMPLACEMENTS RESERVES
entre le PR 14+300 au PR 18+500

Commune de PUMOISSON

2

R.D. 56

DEFINITION DES
EMPLACEMENTS RESERVES

Ech: 1/2500

10 Mars 2015	J.P. + LL	0	Plan Initial	
DATE	ETABLI PAR	INDICE	OBJET DE LA MODIFICATION	

CONSEIL GENERAL
DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

POLE DEVELOPPEMENT DURABLE
ET TERRITOIRES

DIRECTION DES ROUTES
ET DES INTERVENTIONS TERRITORIALES
13, RUE DU DOCTEUR C. ROMEU
BP 216
04003 DIGNE-LES-BAINS Cedex
TEL : 04.92.30.06.00
FAX : 04.92.32.28.18

Maison Technique de Digne les Bains
Quartier "La Tour" - Route de Marcellie
04000 Digne les Bains
Tel : 04.92.31.89.00 - Fax : 04.92.32.10.71

ROUTE DEPARTEMENTALE N°108

DEFINITION DES
EMPLACEMENTS RESERVES
entre le PR 0+000 au PR 3+190

Commune de MIRABEAU

3

R.D. 108

DEFINITION DES
EMPLACEMENTS RESERVES

Ech: 1/2500

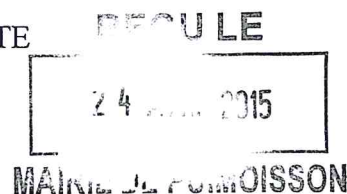
10 Mars 2015	J.P. + LL	0	Plan Initial	
DATE	ETABLI PAR	INDICE	OBJET DE LA MODIFICATION	

PÔLE DEVELOPPEMENT DURABLE & TERRITOIRES
DIRECTION DES STRATEGIES D'AMENAGEMENT TERRITORIAL

Affaire suivie par : Marie Ange PORT LEVET
Service : Urbanisme Habitat
Tél. : 04 92 30 06 43
Mél. : marie-ange.portlevet@le04.fr

Nos Réf. : MAPL/MC

Monsieur Philippe COSTE
Maire
Hôtel de ville
04410 PUIMOISSON



15-D00304

Objet : Plan Local d'Urbanisme (PLU)
Emplacements réservés

PJ : 1 dossier (notice + plan)
1 CD – Fichiers numériques

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de la révision de votre document d'urbanisme, je vous ai, le 11 février 2015 transmis les préconisations et recommandations du Département lors de l'élaboration des documents d'urbanisme.

Comme il était indiqué dans ce courrier et après étude par mes services, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint les emplacements réservés sollicités par le Conseil départemental dont le report a été effectué sur les plans cadastraux.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Pour le Président du Conseil départemental,
le Vice-Président,
délégué aux Infrastructures routières
et au Patrimoine départemental,

Quintès

A stylized blue ink signature of André Laurens.

André LAURENS

EMPLACEMENTS RESERVES

COMMUNE DE PUIMOISSON

NOTICE EXPLICATIVE

Présentation du contexte

Puimoisson est une commune rurale située au sud du département, en extrémité nord-est du plateau de Valensole, dans le parc naturel régional du Verdon. Le village est bâti à une altitude moyenne de 800m.

Puimoisson est une commune d'environ 750 habitants. Elle est au carrefour des axes routiers Riez/Digne et Moustiers/Valensole.

L'activité économique de Puimoisson est orientée vers l'agriculture (céréales, lavande, miel, truffes). La coopérative agricole est fondée en 1984 au Sud de la ville, tandis que les installations importantes comme les silos ont été créés au Nord. Une distillerie de lavande est également installée. Depuis, cette zone d'activité s'est développée autour de ces installations et de la RD953 sans infrastructure particulière. La RD953 supporte chaque accès.

Le réseau routier départemental

La RD953 constitue l'axe Nord/Sud entre Digne et Riez. Elle supporte 1450 V/J dans les deux sens, avec des pointes de fréquentation à 2000 V/J en période estivale. Elle mesure 6m en moyenne au nord de la commune, et 5,80m en direction de Riez. Elle dispose de peu d'accotements et la visibilité est généralement correcte. Elle dispose d'un fossé de drainage unique dans sa section vers Riez.

La RD56 constitue l'axe Est/Ouest entre Moustiers Sainte Marie et Valensole. Vers Moustiers, elle est classée en structurant B et supporte 860 V/J. Elle mesure entre 5,50m et 6m de largeur, avec peu d'accotement. Vers Valensole, elle est classée en réseau de desserte et elle supporte environ 200 V/J. Elle mesure 5m de largeur moyenne.

La RD256 sert de liaison entre l'entrée Sud (RD953) et l'entrée Est (RD56). Elle supporte 120V/J essentiellement locaux. Elle mesure entre 3et 4m de large. Un caniveau drainant les eaux de surverse des fontaines du centre-ville collecte les eaux de ruissellement de la chaussée et les ramène vers un réseau de fossés dans la plaine de l'Auvestre.

La RD108 relie la commune de St Jurs à la RD953. Elle supporte 286V/J dans les deux sens, en TMJA 2011. Elle mesure entre 4,2 et 5,5m de largeur. Sa configuration actuelle date de 1993. Elle dispose de peu d'accotements et la visibilité est bonne

vitesse pratiquée ou V85 – juin 2008). Les emplacements réservés et l'impact sur les abords de la route ont également été contenus.

Par ailleurs, les emprises nécessaires à la réalisation d'un réseau de drainage routier sont incluses dans ce document.

Conséquences foncières

Route	PRD	PRF	Catégorie	Largeur ER moyenne	Surface ER	Observations
RD953	4+770	11+170	Struct B	12 à 15m	31.210 m ²	Largeur ER adaptée en fonction de la hauteur des talus Intégration des AF déjà réalisées.
RD56 vers Moustiers	14+300	18+500	Struct B	12m	43.340 m ²	ER interrompues en traversée d'agglomération Largeur ER adaptée en fonction de la hauteur des talus Intégration des AF déjà réalisées.
RD108	0+0	3+190	Desserte	10m	11530m ²	ER réalisés en prolongement de ceux sur la commune de St Jurs

Le Directeur des Routes
et des Interventions Territoriales

Vu J. AVELINE 24
A. J. conf. 